



Arrêté N°	Objet
2025-C-002	Règlement de la circulation sur VC 12 – Rte de Meyssiez – CL RÉSEAUX POUR Enedis - JPS

Le Maire de la Commune de MOIDIEU-DETOURBE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2213-2 concernant les pouvoirs de police du Maire en matière de circulation ;

Vu la demande 21/01/2025 de CL Réseaux (Marlène BUNIAZET au 04.74.84.22.65.) pour effectuer des travaux : Ouverture de tranchée et fouille sous chaussée, trottoir et accotement pour le raccordement Enedis ;

Considérant les travaux issus du permis d'aménager no 23 1 0002 favorable, au lieu-dit « ZA Le Bailly » au nom de SCI JPS ;

Considérant qu'il importe de faciliter l'accomplissement de cette mission sur la VC 12 Route de Meyssiez, au niveau de la ZA Le Bailly ;

ARRETE

Article 1^{er} - Les travaux sur cette portion Route de Meyssiez, seront entrepris entre le 03 mars et le 04 avril 2025, pour une durée de 30 jours ;

Article 2 – La circulation sera alternée, manuellement, par feux tricolores si nécessaire, pendant la durée des travaux, sur cette portion de voie ;
La circulation sera ponctuellement barrée si besoin.

Article 3 – Le demandeur devra se référer aux instructions délivrées par Vienne Condrieu Agglomération du Pays Viennois et du département ;

Article 4 – Le demandeur devra laisser le passage du véhicule de ramassage des ordures ménagères le lundi matin (contact : 04.74.53.45.16.) ;

Article 5 – Le demandeur devra se référer aux horaires des bus, afin de leur laissant libre circulation (Service transport Vienn Agglo au 04.82.06.33.15. et Service Transisere au 04.26.73.69.99. ;

Article 6 - La signalisation appropriée de restriction (à indiquer en amont) et de protection du chantier (lumineux) est à la charge et sous la responsabilité du demandeur.
A charge à l'entrepreneur d'informer les riverains de la gêne occasionnée et de mettre en place la déviation appropriée, en laissant l'accès libre pour les services de secours.

Article 7 - Ampliation de cet arrêté sera transmis à Vienne Condrieu Agglomération, au Département, à la brigade de gendarmerie de Vienne Sud et à l'entreprise effectuant les travaux.

Fait à Moidieu-Détourbe, le 28 Janvier 2025.

Le Maire,
Christian PETREQUIN





Système géodésique : WGS 84
 EPSG : 4326

Emprise au format GML :

```
<gml:MultiPolygon xmlns:gml='http://www.opengis.net/gml' srsName='EPSG:4326'><gml:polygonMember><gml:Polygon><gml:outerBoundaryIs><gml:LinearRing><gml:coordinates>5.04557289,45.49489047 5.04658106,45.49494687 5.04713341,45.4933412 5.04607161,45.49361571 5.04557289,45.49489047</gml:coordinates></gml:LinearRing></gml:outerBoundaryIs></gml:Polygon></gml:polygonMember></gml:MultiPolygon>
```

Polygone 1

(45.494890 5.045573); (45.494947 5.046581); (45.493341 5.047133); (45.493616 5.046072); (45.494890 5.045573);